

Délibération du Conseil municipal

L'an deux mille vingt-deux, le 8 juillet à 19H00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Olivier SALIN, Maire

DEL- 07 -08072022 1/2

Envoyé en préfecture le 13/07/2022 Reçu en préfecture le 13/07/2022

Affiché le

ID: 026-212602643-20220708-DEL_07_08072022-DE

	Présent	Excusé	Absent	Pouvoir remis à :		
UBERY Chantal X				Date de convocation :		
BOLLARD Éric	X				04/07/2022	
BOURGEAUD Bastien		Х		JJ DREVET		
CUVELARD Bruno	X					
DREVET Jean-Jacques	Х				Secrétaire de séance : Thierry SERRE	
INIZAN Loïc	Х					
LATIL Etienne		Х		O SALIN		
PONS Caroline		Х		B CUVELARD		
SALIN Olivier	X					
SERRE Thierry	X					
VIGNES Delphine	Х					
Total 11	10	1				

OBJET : rénovation d'une maison thématique incluant l'office de tourisme et la maison des Vautours -Demande de subvention Région et Département

Monsieur le maire rappelle que dans le cadre de la rénovation d'une maison thématique incluant l'office de tourisme et la maison des Vautours, le marché de maitrise d'œuvre a été attribué à l'OFFICE ARCHITECTES SC FROBERT par délibération en date du 10 janvier 2022.

Madame FROBERT, architecte, a proposé plusieurs esquisses. Une réunion de présentation a eu lieu. La proposition avec surélévation a été retenue. Puis Madame FROBERT a établi l'avant-projet sommaire, dont le montant des travaux s'élève à 370 500€ HT

Il conviendrait de solliciter la Région et le Département. La Région pourrait accorder une nouvelle subvention de 70 000 € (venant s'ajouter à la subvention de 60 000 € déjà attribuée dans le cadre du programme Parcs naturels régionaux)

Le Département pourrait « compléter » pour atteindre 80% de financements publics. Le Conseil Départemental serait sollicité pour une aide d'un montant de 13 425€

Envoyé en préfecture le 13/07/2022

Reçu en préfecture le 13/07/2022

Affiché le

ID: 026-212602643-20220708-DEL_07_08072022-DE

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ➤ APPROUVE l'avant-projet sommaire établi par l'OFFICE ARCHITECTES SC FROBERT d'un montant de 370 500 € HT
- > **SOLLICITE** la Région Auvergne Rhône-Alpes pour une subvention d'un montant de 70 000 €
- > SOLLICITE le Département pour une subvention d'un montant de 13 425€

Fait à Rémuzat les jour, mois et an en susdits

Pour extrait certifié conforme

Le Maire Olivier SALIN Résultat du vote

Pour: 11 Contre: 0 Abstention: 0